

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	21

Vote Pour :	67
Vote Contre :	0
Abstention :	4

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d’Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°80_2024

ACTES : 7.1.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 47- Adoption du Budget primitif Voirie 2024

Exposé des motifs

L’ensemble des propositions budgétaires du **Budget Voirie 2024** est présenté en référence au tableau ci-dessous.

	Chapitre	Libellé	Projet BP 2024		
Fonctionnement					
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	689 706,72		
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	795 406,00		
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	270 013,92		
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	93 704,00		
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00		
	66	CHARGES FINANCIERES	43 000,00		
Total Dépenses			1 892 030,64		
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	160 350,16		
	013	Atténuation de charges			
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	653 000,00		
	70		465 832,48		
	73	IMPOTS ET TAXES	347 528,00		
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	265 320,00		
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-		
	77	Produits exceptionnels			
Total Recettes			1 892 030,64		
Investissement					
			RAR 2023/2024	Nouvelles propositions	RAR +Nouv Propo
	001	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 661 129,01	1 661 129,01
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	653 000,00	653 000,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	77 000,00	77 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	42 476,00	0,00	42 476,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 370,00	706 500,00	1 195 870,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	310 849,38	2 340 830,90	2 651 680,28
Total Dépenses			842 695,38	5 438 459,91	6 281 155,29
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	270 013,92	270 013,92
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	93 704,00	93 704,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	43 447,24	570 605,98	614 053,22
	13	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		714 574,32	714 574,32
	16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 245 802,83	1 934 007,00	3 179 809,83
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 000,00	909 000,00	1 409 000,00
Total Recettes			1 789 250,07	4 491 905,22	6 281 155,29

Le Conseil de Communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.5211-1, L.2312-1 et suivants,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Considérant le débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Julien BACOU, Sébastien CHARRUYER, Pascale PUIBASSET et Didier SALANDIN) :

- **adopte le Budget primitif Voirie 2024, voté par chapitre**, tel que présenté et conformément au tableau ci-dessus,

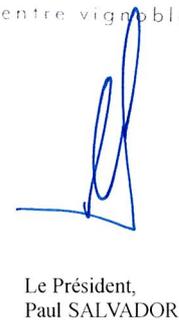
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **22 AVR. 2024**
- publication - mise en ligne
Le **22 AVR. 2024**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 081-200066124-20240408-80_2024-DE